

Logement à titre gratuit

Par FH60, le 11/09/2014 à 20:54

Bonjour,

La maison appartient à mon père et son épouse pour moitié chacun. Nous sommes 5 enfants, 3 du coté de mon père et deux du coté de ma belle mère.

le fils de ma belle mère est logé gratuitement dans un studio de la maison depuis 14 ans environ. Studio que mon père avait aménagé pour louer à sa retraite. Cependant, il n'a pas pu en tirer de revenus à cause de cette occupation.

En premier lieu, peut-on obliger cet enfant à payer, car les revenus de nos parents sont très insuffisants.

D'autre part, comment procéder pour récupérer le prix des loyer à la succession, comment prouver le temps d'occupation sans document précis?

Mon père ne voulait pas laisser ce logement gratuit mais a laissé faire. Il est aujourd'hui atteint de la maladie d'Alzheimer et nous voudrions au moins que son vœux de ne pas spolier ses enfants soit réalisé.

Je vous remercie de votre aide.